AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Segré

Par arrêté n° 2022-040 en date du 26/04/2022, la Vice-Présidente en charge de l'Urbanisme de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Segré, et a précisé les objectifs de la procédure envisagée.

Le projet, sans effet notable sur l'environnement, n'est pas soumis à évaluation environnementale, conformément à la décision de la mission régionale d'autorité environnementale des Pays-de-la-Loire n°PDL-2022-5952 en date du 4 avril 2022.

L'enquête est ouverte pour une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 30 mai 2022 à 14h, jusqu'au mercredi 29 juin 2022 à 17h inclus. Monsieur Bernard BEAUPERE, inspecteur d'académie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° 2022000065/49 du Président du Tribunal Administratif de Nantes du 22/04/2022, en vue de procéder à l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un support papier et présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté situé Place du Port, Segré, 49501 SEGRE-EN-ANJOU BLEU (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h). Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté (https://www.anjoubleucommunaute.fr/enquetes-publiques-en-cours/) et, pendant cette même durée sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, sur un poste informatique au siège de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté aux adresses et horaires précitées.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur :

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir le siège d'Anjou Bleu Communauté à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire-enquêteur – Projet de modification de droit commun n°1 du PLU de Segré – Anjou Bleu Communauté, Place du Port, BP 50148, Segré, 49501 SEGRE-EN-ANJOU BLEU CEDEX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@anjoubleucommunaute.fr .

Les observations et propositions écrites du public transmises par voie postale, par courrier électronique ou reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, seront consultables au siège de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté et sur le site internet d'Anjou Bleu Communauté (https://www.anjoubleucommunaute.fr/enquetes-publiques-en-cours/).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pendant les 3 permanences suivantes :
Le lundi 30 mai 2022 de 14h à 17h au siège d'Anjou Bleu Communauté - Place du Port – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU;
Le jeudi 16 juin 2022 de 9h à 12h au siège d'Anjou Bleu Communauté - Place du Port – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU;
Le mercredi 29 juin 2022 de 14h à 17h au siège d'Anjou Bleu Communauté - Place du Port – Segré - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU ;

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public et consultables, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu et à la Préfecture de Maine-et-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté (https://www.anjoubleucommunaute.fr/enquetes-publiques-en-cours/). A l'issue de l'enquête publique, le Conseil communautaire approuvera, par délibération, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur.

Fait à Segré-en-Anjou Bleu, le 2 mai 2022,

Par délégation du Président, La Vice-Présidente d'Anjou Bleu Communauté en charge de l'Urbanisme

Madame Françoise COUÉ